



Absence pour vote et récupération des heures de travail

Par Yoh

Bonjour ,je vous écrit pour une amie étudiante étrangère (qui dispose d'un visa) qui a reçu un mail plutôt troublant de la part son employeur.

Étant étudiante étrangère, elle s'apprête à aller voter dans le consulat le plus proche pour les élections parlementaires.

Sa ville d'activité n'ayant pas de consulat elle doit se déplacer en train pour aller voter.

elle a fait une demande d'absence à son employeur celle-ci a été autorisée (par mail) mais dans le mail celui-ci exige qu'elle rattrape les heures perdues en réalisant des missions en dehors de son temps de travail ou en tout en en dehors des horaires que prévoit son contrat.

Cela-est il légal ? j'ai cru comprendre qu'il était de bonne grâce lorsque l'on donnait une autorisation de ne pas demander de rattraper le temps de travail.

Il s'agit d'une autorisation pour une journée complète, car il s'agit d'un dimanche, avec 4h de route, et le jour de vote tombe après une mobilisation de grève nationale.

En ce qui concerne son emploi il s'agit d'un CDD, statut Fonctionnaire C dans un Etablissement Public de Coopération Culturelle.

Merci d'avance de votre réponse.

Par kang74

Bonjour

Oui, il n'est pas anormal qu'il lui demande de rattraper ses heures , c'est la condition pour laquelle il lui a accordé cette autorisation d'absence (qui ne repose sur aucun cadre légal dans le contexte donc il pouvait le lui a refusée)

Ce n'est pas parce que son employeur le lui accorde qu'il faut comprendre qu'elle soit payée pour des heures qu'elle n'a pas effectuées .

Par Yoh

Je semble alors m'être mal exprimé, en aucun cas il s'agit d'être payé ou non.

Mais de rattraper des horaires en réalisant des missions qui ne figure pas dans son contrat, ni dans ses tâches ni dans ses plages horaire de travail.

Par kang74

Ce qui est normal puisque pour rattraper ces heures , il faut bien lui trouver un travail supplémentaire à faire, à des moments ou elle ne travaille pas déjà .

J'ai vraiment du mal à comprendre ou est le problème pour vous qu'un de ses supérieurs lui ait permis de s'absenter, alors qu'il n'avait une obligation de le faire en lui permettant de rattraper ses heures .

Mais si cela pose problème à votre amie que son employeur fasse plus que le droit ne l'y oblige, celle ci peut renoncer à

aller voter pour ne pas avoir à rattraper les heures perdues .